

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ADMISSION  
dans un établissement public**

pour les élèves issus d'un établissement privé hors contrat ou de l'instruction à domicile

**A déposer avant le 26 mai 2015 dans l'établissement sollicité et transmis en  
double à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale  
- service de la scolarité : Tél : 04 92 56 57 21**

à renseigner par les parents et le Directeur de l'établissement privé hors contrat

**Je soussigné (e) (Nom, prénom).....**

**adresse.....**

**téléphone:.....**

**agissant en qualité de responsable légal de l'enfant :**

(Nom, prénom).....

né(e) le .....

**qui fréquente la classe de .....** dans l'établissement privé hors contrat ci-dessous :

.....

*cachet et signature du directeur (ou à défaut, joindre un certificat de scolarité)*

**ADMISSION DEMANDEE EN CLASSE DE : .....**

**(le résultat obtenu à l'examen ne peut être valable que pour le niveau demandé)**

date, signature du représentant légal de l'élève :

.....

La demande est à adresser à l'établissement public sollicité.

Joindre à la demande : 2 enveloppes timbrées à l'adresse des responsables légaux, une pour la convocation, une pour les résultats et un justificatif de domicile.

*L'examen porte sur les principales matières communes à la classe fréquentée et à la classe sollicitée et permettant de situer les acquisitions scolaires de l'élève vis-à-vis des compétences attendues dans le cadre de l'évaluation des différents paliers du socle commun de compétences.*

*Le chef d'établissement organise cet examen conformément à la note de service ministérielle n°81-173 du 16 avril 1981*

<b>EXAMEN</b> passé le (date).....à (établissement).....		
<b>RESULTATS</b> obtenus pour l'admission en classe de :.....		
matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
<b>Français</b>		
<b>Mathématiques</b>		
...		
...		
...		
<b>RESULTAT</b> l'élève mentionné ci-dessus est  admis(e)  refusé(e)	à ....., le ..... Le chef d'établissement, président du Jury (nom, prénom, signature et cachet)	

**En cas de réussite vers une formation post-3ème, ce document devra parvenir à la DSDEN au plus tard le 6 juin avec le dossier de demande d'affectation.**

*Conservation du document :*

***L'original est adressé à la famille et une copie à la DSDEN***

***Un exemplaire est conservé par l'établissement***

Il doit permettre de situer les acquisitions scolaires de l'élève vis-à-vis des compétences attendues dans le cadre de l'évaluation des différents paliers du socle commun de compétences.